

Nice, le 3 décembre 2014

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Département
des examens et concours

Service des sujets

Affaire suivie par
Sébastien Maillot
Téléphone
04 93 53 70 16
Fax
04 92 15 47 31
Mél.

sebastien.maillot@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

La rectrice de l'académie de Nice,
Chancelière des universités

à

Mesdames les rectrices et
Messieurs les recteurs d'académie
Monsieur le directeur du CNED
Monsieur le directeur du SIEC
Mesdames et messieurs les chefs de
division des examens et concours

Objet : brevet de technicien supérieur « COMMUNICATION »- Session 2015

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 612-30 à D. 612-31 et D. 643-1 à D. 643-35 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2008 (B0 n° 32 du 28 août 2008) fixant définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur dont l'annexe I définissant le contrôle de conformité du dossier support d'épreuve ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2009 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « communication ».

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'académie de Nice est chargée, pour la session 2015, de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « Communication ».

Pour plus de clarté et de lisibilité, la circulaire d'organisation est composée de deux parties, articulées entre elles, qui traitent des dimensions organisationnelle et pédagogique de la certification :

- La première partie, « **organisation de l'examen** » est à destination principale des services des examens ;
- La seconde partie prend la forme d'un « **guide à l'intention des présidents de jury** ».

Les modalités retenues se fondent strictement sur le référentiel du BTS « Communication » tel qu'il figure dans l'arrêté du 11 juin 2009.

PARTIE I : ORGANISATION DE L'EXAMEN

I –RÈGLES GÉNÉRALES

L'examen conduisant à la délivrance du brevet de technicien supérieur « Communication » peut prendre deux formes :

- épreuves ponctuelles et contrôle en cours de formation (CCF) pour les candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, d'un CFA ou d'une section d'apprentissage habilités, de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités ;

- épreuves ponctuelles pour les candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, d'un CFA ou d'une section d'apprentissage non habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation (CCF), de la formation professionnelle continue dans les établissements publics ou privés non habilités, de l'enseignement à distance ou pour les candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.

Pour chacune de ces voies, la définition des épreuves est précisée dans le règlement d'examen (arrêté du 11 juin 2009).

L'examen peut revêtir la forme globale ou la forme progressive : lors de l'inscription, le choix est définitif sauf changement de voie de formation.

Les candidats ayant choisi la forme progressive peuvent conserver, à leur demande, les notes inférieures à la moyenne et bénéficient de la compensation entre les notes pour atteindre la moyenne.

II -RÈGLES COMMUNES D'ORGANISATION, QUEL QUE SOIT LE TYPE DE CANDIDATURE :

Regroupements inter-académiques

Les regroupements inter-académiques pour les épreuves écrites et orales sont précisés en **annexe I**.

Calendrier des épreuves

Les épreuves du BTS « Communication » session 2015 se dérouleront selon le calendrier joint en **annexe II**.

Inscription des candidats

Les académies devront veiller particulièrement à la validité des candidatures reçues, dans le respect des modalités fixées par le code de l'éducation. Notamment une vérification sérieuse de la validité des stages en entreprises s'impose pour les candidats de la voie scolaire : à cet effet, il est rappelé que la durée totale des stages est de 14 semaines obligatoires et que ces stages doivent se dérouler selon les modalités décrites dans l'annexe II de l'arrêté du 11 juin 2009, portant création du BTS « Communication ».

Livrets scolaires

Les livrets scolaires devront être conformes au modèle ci-joint (**annexe III**). Ces livrets sont à mettre en place dans les établissements de formation. Ils seront remplis conformément aux instructions mentionnées sur l'**annexe IV**.

Les copies

Le modèle national sera **impérativement** utilisé par tous les candidats et pour toutes les épreuves.

Mode d'acheminement des copies

Le mode d'acheminement des copies vers le centre de correction, des relevés de notes d'oral et des livrets scolaires des candidats vers le centre de délibération sera précisé dans la circulaire académique

ou inter-académique d'organisation émise par le recteur de l'académie autonome ou par celui de l'académie pilote.

Centres d'examen

Le recteur de chaque académie rattachée déterminera le nombre de centres d'examen à ouvrir et en informera l'académie pilote.

Matériel autorisé pendant les épreuves

Épreuve E1 « Cultures de la Communication » : aucun matériel ni document autorisé.

Épreuve E2 « Expression et culture en langues vivantes étrangères » sous épreuve E21 : dictionnaire unilingue uniquement.

Épreuve E3 « Économie, droit et management » sous épreuves E31 et E32 : aucun document autorisé.

Épreuve E5 « Activités de communication » : calculatrice uniquement (conditions d'utilisation précisées par la circulaire 99-186 du 16/11/1999).

Déroulement des épreuves

Afin d'assurer la régularité, le bon déroulement des épreuves et de garantir l'équité de tous les candidats, il ne faut jamais :

- interrompre une épreuve en cours, sauf en cas de force majeure (incendie...) ;
- intervenir en cours d'épreuve (sauf pour diffusion d'un rectificatif).

Toute information relative au sujet recueillie en cours d'épreuve, suite à la réaction d'un candidat ou encore à un incident, doit être communiquée dès que possible à la division des examens et concours de l'académie du centre d'épreuve, qui se chargera de contacter l'académie de Nice.

Prévention des fraudes

Afin de réduire les risques de fraude, il est demandé aux responsables de centre :

- de ne laisser aucun candidat quitter les salles d'examen **avant la fin de la deuxième heure pour toutes les épreuves sauf pour l'épreuve E32 « Management des entreprises », pour laquelle aucun candidat ne peut quitter la salle avant la fin de la troisième heure ;**
- de veiller à interdire toute utilisation de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication pendant la durée des épreuves et durant l'éventuelle période d'isolement. Les téléphones portables doivent être hors de portée des candidats.

Organisation des commissions de correction et d'interrogation

Principes généraux :

- Il convient que la composition des commissions de correction et d'interrogation respecte les dispositions prévues dans l'annexe V de l'arrêté du 11 juin 2009 précité.
- Les corrections et les interrogations sont assurées par des professeurs de l'enseignement public et des professeurs de l'enseignement privé sous contrat. Les professeurs membres des commissions de correction et d'interrogation sont choisis parmi ceux qui enseignent dans une section de techniciens supérieurs. Les professionnels du secteur de la communication participent, en tant que de besoin, aux interrogations correspondantes aux épreuves E4 « Relations commerciales » et E6 « Projet et pratiques de la communication ».
- Pour l'épreuve E1 « Cultures de la communication » ainsi que pour les épreuves à caractère professionnel, les professeurs doivent enseigner dans une section de techniciens supérieurs « Communication ».
- Un examinateur ne doit pas interroger ses propres élèves et les professionnels du secteur d'activité ne doivent pas interroger des candidats à la formation desquels ils ont participé (exception faite des épreuves évaluées en CCF). Il faudrait éviter qu'une même commission d'interrogation orale interroge

tous les élèves d'un même établissement. En outre il faut éviter une permutation de correcteurs entre deux établissements.

- Les membres de la commission d'interrogation qui sont engagés solidairement quant à la note proposée après concertation, veilleront à ce que le candidat n'ait pas connaissance de cette proposition, qui ne sera définitive qu'après délibération du jury.

Compléments pour les épreuves professionnelles E4 « Relations commerciales » et E6 « Projet et pratiques de la Communication »

En complément des dispositions générales ci-dessus, les commissions d'interrogation comprennent, pour ces épreuves, des membres qualifiés de la profession. Selon les académies ou regroupements inter-académiques, pour garantir un déroulement satisfaisant de ces épreuves, il peut être nécessaire de faire appel à des professeurs venant d'autres académies. Il appartient à chaque académie de prendre les contacts nécessaires pour organiser un éventuel échange de professeurs.

Organisation des commissions d'harmonisation des corrections des épreuves écrites

Une réunion nationale d'harmonisation relative aux épreuves écrites de « Cultures de la communication » et d' « Activités de communication » se tiendra :

**Le 22 mai 2015 (9h30-17h)
Au SIEC
Maison des examens
7 rue Ernest Renan
94719 ARCUEIL Cedex**

À l'issue de cette réunion, un barème et des consignes détaillées seront communiqués à chaque académie, à charge pour elle de les diffuser dans les centres de correction.

Dans chaque centre inter-académique et pour chacune de ces épreuves, un professeur sera missionné par l'académie pilote du groupement pour participer à cette réunion. Ce professeur devra par la suite assurer la coordination des réunions académiques ou inter-académiques d'harmonisation. Les noms et établissements des personnes désignées seront communiqués au département des examens et concours du rectorat de l'académie de Nice **avant le 15 mai 2015 (sebastien.maillot@ac-nice.fr)**.

Organisation des commissions d'harmonisation des épreuves orales

Épreuves orales évaluées sous forme ponctuelle

Il y a lieu de prévoir une harmonisation des épreuves orales selon des modalités fixées par les autorités académiques. Ces modalités tiennent compte des éléments suivants :

- Le processus d'harmonisation débute en amont de l'épreuve, par une information des membres des commissions (réunion d'entente). Ce temps d'information est particulièrement important dès lors que les commissions d'oral comprennent des professionnels du secteur d'activité et/ou des professeurs n'enseignant pas directement en BTS « Communication ».
- L'harmonisation, proprement dite, peut consister en une confrontation quotidienne des notes en cours d'épreuve et/ou une harmonisation in fine, située à la fin de l'épreuve.
- Les ajustements nécessaires sont sous la responsabilité du président de jury en accord avec le chef du service des examens.

Épreuves orales en contrôle en cours de formation (CCF)

L'organisation des épreuves de CCF est propre à chaque établissement concerné.

Il y a lieu de prévoir au niveau académique une procédure de remontée des notes des établissements vers le service des examens.

Les autorités académiques organisent, en concertation avec le président de jury, une procédure d'harmonisation. Cette procédure peut prendre la forme d'une réunion formelle d'une commission émanant du jury final. La commission est chargée d'élaborer une proposition de notes en procédant, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.

Le jury final, sous la responsabilité de son président, délibère sur cette proposition.

Jury de délibération

Il sera désigné par chaque recteur concerné et sera composé conformément aux dispositions de l'article D.643-31 du code de l'éducation. Le jury arrêtera les notes de CCF proposées par la commission d'harmonisation qui s'est réunie préalablement (émanation du jury).

III –ORGANISATION DES ÉPREUVES ORALES PROFESSIONNELLES

A - Épreuve E4 « RELATIONS COMMERCIALES ».

➔ **Forme ponctuelle** (épreuve orale, durée 40 minutes, coefficient 4)

Dossier support de l'épreuve E4

L'épreuve prend appui sur un dossier composé uniquement de la partie du passeport professionnel du candidat correspondant aux situations professionnelles qui ont permis la mobilisation des compétences évaluées dans l'épreuve E4. Il convient de disposer d'une version imprimée des fiches de situation composant ce dossier.

La fiche descriptive des situations doit respecter le modèle donné en **annexe V** (pour information, le passeport professionnel ainsi que son guide d'accompagnement sont librement téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/crm2/passassist/index.php>).

Conformité du dossier

Le dossier est indispensable au déroulement de l'épreuve. En l'absence de dossier déposé par le candidat, celui-ci ne peut pas être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme non validé, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et il ne peut pas se voir délivrer le diplôme.

Il appartient donc aux autorités académiques d'organiser, en amont de l'épreuve, une commission chargée d'apprécier la conformité des dossiers des candidats et, le cas échéant, d'avertir expressément ceux-ci des manquements constatés afin qu'ils se mettent en règle avant le début des épreuves. La version imprimée du dossier est de nature à faciliter les opérations de contrôle de conformité, notamment pour éviter les problèmes de compatibilité numérique.

La date de remise des dossiers ainsi que le délai accordé aux candidats pour se mettre en conformité sont fixés par les autorités académiques.

Déroulement des interrogations

Les autorités académiques définissent les modalités permettant aux jurys de disposer et de s'approprier le dossier avant l'épreuve.

Les candidats passent cette épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques. Ils doivent se munir des ressources et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve, notamment ceux qui sont référencés dans le passeport professionnel relevant de l'épreuve E4. Les candidats sont seuls responsables de la mise en œuvre de ces ressources. Les candidats qui ne seront pas munis de ces éléments seront pénalisés dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée en **annexe VI**.

L'épreuve a une durée de 40 minutes, elle se déroule en deux parties. Aucune simulation n'est demandée au candidat.

Il convient d'interroger le candidat dans les conditions normales de l'épreuve même si son dossier ne respecte pas certaines conditions définies dans l'arrêté portant création du diplôme. Le candidat en sera

informé en fin d'interrogation. Les lacunes constatées sont pénalisées dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée en **annexe VI**. Le cas est signalé au président du jury et la notation est mise sous réserve de vérification par les autorités académiques.

Composition de la commission d'interrogation

La commission d'interrogation est composée :

- d'un professeur d'économie et gestion chargé de l'enseignement de la fonction 2 « Conseil et relations annonceur » ;
- d'un professeur de « Cultures de la communication » intervenant en atelier « Relations commerciales » ;
- d'un professionnel ayant pour activité l'achat ou la vente dans le secteur de la communication.

En cas d'absence de l'un des professeurs, celui-ci peut être remplacé par un professeur chargé de l'enseignement de la fonction 3 « Veille opérationnelle » ou de « Cultures de la communication ». En cas d'absence de professionnel du secteur d'activité, la commission peut toutefois interroger les candidats et valablement délibérer. La commission d'interrogation renseignera en fin d'interrogation le document d'évaluation qui pourra être communiqué au candidat (**annexe VII**) après la délibération du jury.

↪ **Contrôle en cours de formation**

L'épreuve prend appui sur le passeport professionnel du candidat ainsi que sur des documents annexes, relatifs aux situations de relations commerciales de vente et d'achat.

L'épreuve comporte deux situations d'évaluation.

Situation d'évaluation A (12 points)

L'évaluation est assurée par le professeur d'économie et gestion en charge de l'enseignement de la fonction 2 « Conseil et relation annonceur » et du professeur en charge de l'enseignement de « Cultures de la communication » intervenant dans l'atelier « Relations commerciales ». Les critères d'évaluation sont identiques à ceux utilisés pour l'épreuve ponctuelle.

L'évaluation s'appuie sur les situations professionnelles de « Relations commerciales » qui ont fait l'objet d'un travail en formation et qui ont été validées en tant que telles. Les évaluateurs ont renseigné, au cours de la formation, la partie du passeport professionnel réservée à l'évaluation des compétences. Pour la notation, ils complètent la grille d'aide à l'évaluation proposée en **annexe VIII**.

En tant que telle, la situation d'évaluation A ne nécessite pas une convocation formelle des candidats par leur établissement. Ceux-ci peuvent toutefois être informés officiellement de la période au cours de laquelle les membres de la commission procéderont à la notation.

Il n'y a pas lieu de fixer une contrainte de date limite pour cette situation d'évaluation autre que celle permettant de respecter les délais administratifs liés à la remontée des notes de CCF.

Situation d'évaluation B (8 points – 20 mn)

Cette situation, d'une durée maximale de 20 minutes est centrée sur le parcours professionnel du candidat et porte sur l'intégralité des situations professionnelles de « Relations commerciales » figurant dans le passeport professionnel.

Elle se déroule obligatoirement après la situation A et, compte tenu de sa définition, se situe à la fin du parcours de formation, avant une date limite fixée par les autorités académiques.

Les critères d'évaluation sont identiques à ceux utilisés pour l'épreuve ponctuelle. Les évaluateurs renseignent la grille d'évaluation proposée en **annexe IX**.

La commission d'interrogation est composée :

- du professeur d'économie et gestion chargé de l'enseignement de la fonction 2 « Conseil et relations annonceur » intervenant dans l'atelier « Relations commerciales »,

- du professeur de « Cultures de la communication » intervenant dans l'atelier « Relations commerciales »,
- d'un professionnel ayant pour activité l'achat ou la vente dans le secteur de la communication.

En cas d'absence de l'un des professeurs, celui-ci peut être remplacé par un autre professeur chargé de l'enseignement de la fonction 3 « Veille opérationnelle » ou de « Cultures de la communication ». En cas d'absence du professionnel, la commission peut toutefois interroger les candidats et valablement délibérer.

À l'issue de cette seconde situation d'évaluation, la commission propose, à partir des deux situations d'évaluation A et B, une note finale sur 20 points. Elle complète à cet effet le document récapitulatif donné en **annexe X**.

L'établissement de formation adresse ensuite au service des examens la fiche récapitulative accompagnée des deux grilles d'évaluation relatives aux situations A et B.

Conformément à la réglementation, le jury pourra éventuellement demander à avoir communication des supports des évaluations. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

B - Épreuve E6 « PROJET ET PRATIQUES DE LA COMMUNICATION »

➔ **Forme ponctuelle** (épreuve orale, durée 40 minutes, coefficient 4)

Dossier support de l'épreuve E6

L'épreuve prend appui sur un dossier composé de :

- la partie du passeport professionnel du candidat correspondant aux situations professionnelles dites de « projet » et de « production » qui ont permis la mobilisation des compétences évaluées dans l'épreuve E6. Il convient de disposer d'une version imprimée des fiches de situation composant cet extrait du passeport professionnel.
La fiche descriptive des situations doit respecter le modèle donné en **annexe V** (pour information, le passeport professionnel ainsi que son guide d'accompagnement sont librement téléchargeables à l'adresse <http://www4.ac-nancy-metz.fr/crm2/passassist/index.php>) ;
- la fiche « Projet » sur le modèle donné en **annexe XI** ;
- les attestations de stage dont un modèle figure en **annexe XII** ou les certificats de travail.

Conformité du dossier

Le dossier est indispensable au déroulement de l'épreuve. En l'absence de dossier ou en cas de non-conformité du dossier déposé par le candidat (absence de passeport professionnel, durées de stage inférieures aux exigences du référentiel, absence de certificats de travail) celui-ci ne peut pas être interrogé à cette épreuve. Il est alors considéré comme non validé, la mention NV est reportée sur le bordereau de notation et il ne peut pas se voir délivrer le diplôme.

Il appartient donc aux autorités académiques d'organiser en amont de l'épreuve une commission chargée d'apprécier la conformité des dossiers des candidats, dans des conditions identiques à celles décrites plus haut pour l'épreuve E4.

En ce qui concerne l'examen de conformité des stages, il convient de rappeler que selon le référentiel du BTS « Communication » tel qu'il figure dans l'arrêté du 11 juin 2009, « *La durée des stages est de **14 semaines** à effectuer sur les deux années, avec une période de six semaines consécutives au minimum à programmer soit en première année, soit en seconde année. La durée globale peut être prolongée de **quatre semaines** pendant les vacances scolaires. En fin de stage, une « attestation de stage » est remise au stagiaire par le responsable de l'organisation d'accueil.* » Le candidat au BTS « Communication » devra donc produire autant d'attestations de stage que de périodes différentes accomplies en milieu professionnel.

La date de remise des dossiers ainsi que le délai accordé aux candidats pour se mettre en conformité sont fixés par les autorités académiques.

Déroulement des interrogations

Les modalités de déroulement de l'épreuve E6 sont identiques à celles de l'épreuve E4 décrites plus haut, à savoir :

- les autorités académiques définissent les modalités permettant aux jurys de disposer et de s'approprier le dossier avant l'épreuve.
- Les candidats passent cette épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques. Ils doivent se munir des ressources et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve, notamment ceux qui sont référencés dans le passeport professionnel relevant de l'épreuve E6. Les candidats sont seuls responsables de la mise en œuvre de ces ressources. Les candidats qui ne seront pas munis de ces éléments seront pénalisés dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée dans l'**annexe XIII**.
- Il convient d'interroger le candidat dans les conditions normales de l'épreuve même si son dossier ne respecte pas certaines conditions définies dans l'arrêté portant création du diplôme. Le candidat en sera informé en fin d'interrogation. Les lacunes constatées sont pénalisées dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée dans l'**annexe XIII**. Le cas est signalé au président du jury et la notation est mise sous réserve de vérification par les autorités académiques.

L'épreuve a une durée de 40 minutes, elle se déroule en trois phases. La première (20 mn) est centrée sur le projet de communication, la seconde (10 mn) sur la production et la troisième (10 mn) sur le parcours professionnel.

Composition de la commission d'interrogation

La commission est composée de trois membres :

- un professeur d'économie et gestion chargé de l'enseignement de la fonction 1 « Mise en œuvre et suivi de projets de communication »
- un professeur chargé des enseignements de « Cultures de la communication »
- un professionnel du secteur de la communication.

En cas d'absence de l'un des professeurs, celui-ci peut être remplacé par un autre professeur chargé de l'enseignement de la fonction 3 « Veille opérationnelle » intervenant en atelier « Production ».

En cas d'absence du professionnel du secteur d'activités, la commission peut toutefois valablement délibérer. La commission d'interrogation renseignera en fin d'interrogation le document d'évaluation qui pourra être communiqué au candidat à sa demande après la délibération du jury (**annexe XIV**).

↪ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation orales conduites à partir du passeport professionnel.

Situation d'évaluation A (12 points)

Cette situation est centrée sur les situations « Projet » et les situations « Production » figurant dans le passeport professionnel. Ces situations professionnelles ont fait l'objet d'un travail en formation et ont été validées en tant que telles avant de pouvoir constituer un support de l'évaluation.

La commission évalue les compétences répertoriées dans le passeport professionnel, à partir d'un ou plusieurs entretiens avec le candidat lui permettant de vérifier, pour chaque situation professionnelle de « Projet » ou « Production », le degré de maîtrise des compétences relatives aux domaines de la conduite de projet et de la production. Cette évaluation se déroule dans le cadre normal de la formation.

En tant que telle, la situation d'évaluation A ne nécessite pas une convocation formelle des candidats par leur établissement. Ceux-ci peuvent toutefois être informés officiellement de la période au cours de laquelle les membres de la commission procéderont à la notation.

Il n'y a pas lieu de fixer une contrainte de date limite pour cette situation d'évaluation autre que celle permettant de respecter les délais administratifs liés à la remontée des notes de CCF.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont identiques à ceux utilisés pour l'épreuve ponctuelle. Le jury renseigne la grille d'évaluation fournie en **annexe XV**.

Commission d'interrogation

Cette interrogation est conduite par le professeur d'économie et gestion en charge de l'enseignement de la fonction 1 « Mise en œuvre et suivi de projets de communication » et de l'atelier « Production » et le professeur en charge de l'enseignement de « Cultures de la Communication » et de l'atelier « Production ».

Les interrogateurs renseignent la partie du passeport professionnel réservée à l'évaluation et notent à partir de la grille d'aide à l'évaluation fournie en **annexe XV**.

Situation d'évaluation B (8 points)

Cette situation, d'une durée maximale de 20 minutes est centrée sur le parcours professionnel du candidat, et porte sur l'intégralité des situations professionnelles de « Projet » et de « Production ». Elle se déroule obligatoirement après la situation A et, compte tenu de sa définition, se situe à la fin du parcours de formation avant une date limite fixée par les autorités académiques.

La commission d'interrogation conduit un entretien destiné à apprécier la capacité du candidat à considérer l'ensemble de son parcours professionnel tant en ce qui concerne la conduite de projet que la réalisation de productions. La commission d'interrogation apprécie la capacité du candidat à porter un regard réflexif sur l'étendue des compétences acquises, la pertinence et l'efficacité professionnelles qui caractérisent son parcours de formation.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont identiques à ceux utilisés pour l'épreuve ponctuelle. Le jury renseigne la grille d'évaluation fournie en **annexe XVI**.

Commission d'interrogation

La commission est composée de trois membres :

- le professeur d'économie et gestion chargé de l'enseignement de la fonction 1 « Mise en œuvre et suivi de projets de communication » intervenant dans l'atelier « Production »,
- le professeur chargé des enseignements de « Cultures de la communication » intervenant dans l'atelier « Production »,
- un professionnel du secteur de la communication.

En cas d'absence du professionnel du secteur d'activité, la commission peut toutefois interroger les candidats et valablement délibérer.

À l'issue de cette seconde situation d'évaluation, la commission propose, à partir des deux situations d'évaluation A et B, une note finale sur 20 points. Elle complète à cet effet le document récapitulatif donné en **annexe XVII**.

L'établissement de formation adresse ensuite au service des examens la fiche récapitulative accompagnée des deux grilles d'évaluation relatives aux situations A et B.

Conformément à la réglementation, le jury pourra éventuellement demander à avoir communication des supports des évaluations. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

IV – ÉPREUVE ORALE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (E22)

Des fiches d'aide à l'évaluation sont proposées en **annexe XVIII** (épreuve d'expression orale en continu et en interaction - forme ponctuelle) et en **annexe XIX** (compréhension de l'oral).

V - ÉPREUVES FACULTATIVES

Conformément au code de l'éducation « les notes obtenues aux épreuves facultatives ne sont prises en compte que pour leur part excédant la note de 10/20 ».

Les points supplémentaires sont ajoutés au total des points obtenus aux épreuves obligatoires en vue de la délivrance du diplôme.

Les grilles d'évaluation (annexes 6, 8, 9, 13, 15, 16, 18 et 19) étant des documents à usage interne, seules les annexes 7, 10, 14 et 17 sont communicables aux candidats qui en feraient la demande.

Cette circulaire et ses annexes devront être adressées, dès réception, aux établissements de formation, qu'ils soient ou non centre d'examen ; les candidats individuels devront être informés des dispositions les concernant.

pour la Rectrice et par délégation
le chef du département des examens et des concours



Jérémie ISSOUFALY

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Regroupements intra-académiques	page 12
Annexe 2	Calendrier des épreuves	page 13
Annexe 3	Livret scolaire	page 14
Annexe 4	Instructions relatives à la présentation du livret scolaire	page 16
Annexe 5	Exemple de fiche de description d'une situation de travail extraite du passeport professionnel	page 17
Annexe 6:	Épreuve E4 - Relations commerciales : grille d'évaluation de l'épreuve orale.....	page 18
Annexe 7	Épreuve E4 - Relations commerciales : épreuve orale - document destiné au candidat ..	page 20
Annexe 8	Épreuve E4 - Relations commerciales : grille d'évaluation CCF - Situation A	page 21
Annexe 9	Épreuve E4 - Relations commerciales : grille d'évaluation CCF - Situation B	page 22
Annexe 10	Épreuve E4 - Relations commerciales : CCF - document destiné au candidat.....	page 23
Annexe 11	Fiche projet de communication.....	page 24
Annexe 12	Attestation de stage	page 25
Annexe 13:	Épreuve E6 - Projet et pratiques de la communication : Grille d'évaluation de l'épreuve orale	page 26
Annexe 14	Épreuve E6 - Projet et pratiques de la communication : Épreuve orale - document destiné au candidat	page 28
Annexe 15	Épreuve E6 - Projet et pratiques de la communication : Grille d'évaluation CCF - Situation A	page 29
Annexe 16	Épreuve E6 - Projet et pratiques de la communication : Grille d'évaluation CCF - Situation B	page 31
Annexe 17	Épreuve E6 - Projet et pratiques de la communication : CCF – document destiné au candidat	page 32
Annexe 18	Épreuve E2-AB - Production orale en continu et en interaction : Épreuve ponctuelle – fiche d'aide à l'évaluation.....	page 33
Annexe 19	Épreuve E2-B – Compréhension de l'oral : fiche d'aide à l'évaluation	page 34

ANNEXE I

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COMMUNICATION

SESSION 2015

REGROUPEMENTS INTER-ACADÉMIQUES

Académies pilotes	Académies rattachées
AIX-MARSEILLE	LA RÉUNION NICE POLYNÉSIE FRANÇAISE CORSE (candidats individuels) MAYOTTE (candidats individuels)
CLERMONT-FERRAND	GRENOBLE LYON LIMOGES (candidats individuels)
GUADELOUPE	GUYANE MARTINIQUE
LILLE	AMIENS REIMS
RENNES	CAEN
SIEC	ORLÉANS-TOURS ROUEN
STRASBOURG	DIJON NANCY-METZ BESANÇON (candidats individuels)
TOULOUSE	MONTPELLIER
BORDEAUX-NANTES-POITIERS : ACADÉMIES AUTONOMES	

ANNEXE II

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMMUNICATION - SESSION 2015

CALENDRIER DES ÉPREUVES

ÉPREUVES	DATES	HORAIRES MÉTROPOLÉ	HORAIRES ANTILLES- GUYANE	HORAIRES LA RÉUNION	HORAIRES MAYOTTE	HORAIRES POLYNÉSIE
<i>E3 ÉCONOMIE DROIT ET MANAGEMENT</i>	11 mai 2015	9H30 – 12H30	6H30 – 9H30	11H30 – 14H30	10H30 – 13H30	13H – 16 H sujet spécifique
<i>E32 MANAGEMENT DES ENTREPRISES</i>						
<i>E3 ÉCONOMIE DROIT ET MANAGEMENT</i>	11 mai 2015	14H30 – 18H30	10H30 – 14H30	16H30 – 20H30	15H30 – 19H30	jeudi 7 mai 2015 7H – 11H sujet spécifique
<i>E31 ÉCONOMIE ET DROIT</i>						
<i>E2 EXPRESSION ET CULTURE EN LANGUES VIVANTES</i> <i>ÉTRANGÈRES LANGUE A</i>	12 mai 2015	10H30 – 12H30	6H30 – 8H30	12H30 – 14H30	11H30 – 13H30	lundi 11 mai 2015 20H30 – 22H30 (2h de mise en loge)
<i>E21 COMPRÉHENSION ET EXPRESSION ÉCRITE</i>						
<i>E5 ACTIVITÉS DE</i> <i>COMMUNICATION</i>	13 mai 2015	14H – 18H	10H – 14H	16H – 20H	15H – 19H	04H – 08H
<i>E1 CULTURES DE</i> <i>LA COMMUNICATION</i>	15 mai 2015	14H – 18H	10H – 14H	16H – 20H	15H – 19H	04H – 08H
<i>E4 RELATIONS COMMERCIALES</i>	Les dates seront fixées par le recteur de l'académie autonome ou par celui de l'académie pilote.					
<i>E6 PROJET ET PRATIQUES DE LA COMMUNICATION</i>						
<i>E2 EXPRESSION ET CULTURE EN LANGUES VIVANTES</i> <i>ÉTRANGÈRES LANGUE A</i>						
<i>E22 COMPRÉHENSION ORALE</i>						
<i>EF1 LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE B</i>						

Durée de mise en loge en métropole, à la Réunion et à Mayotte :

Management des entreprises	3h de mise en loge (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)
Économie-Droit	2h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition)
Langues vivantes étrangères	2h de mise en loge (pas de sortie avant la fin de l'épreuve)
Cultures de la communication	2h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition)
Activités de communication	2h de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition)

Les dates de correction des épreuves écrites ainsi que la date du jury de délibération sont fixées par le recteur de chaque académie autonome ou par celui de l'académie pilote.

CULTURES DE LA COMMUNICATION		LANGUE VIVANTE A		ECONOMIE		DROIT		MANAGEMENT DES ENTREPRISES		PROJET DE COMMUNICATION		CONSEIL ET REL. ANNONCEUR		VEILLE OPERATIONNELLE		LANGUE VIVANTE B		Visa du président du jury									
20 18 16 14 12 10 8 6 4 2 0																											

Profil de la classe en noir	correspondant à la moyenne des notes de 2 ^{ème} année
Profil du candidat en rouge	

BTS COMMUNICATION		NOM (lettres capitales) PRÉNOM		ÉTABLISSEMENT (cachet)	
Année de l'examen 2015	Date de naissance	LANGUE VIVANTE A			
Classe de (1)	ENSEIGNEMENTS	Classe de (2)			
Moyenne annuelle		1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Moyenne annuelle	APPRÉCIATIONS
	Cultures de la Communication ¹				
	Langue Vivante A				
	Économie				
	Droit				
	Management des entreprises				
	Projet de Communication (F1) ²				
	Conseil et Relation Annonceur (F2) ³				
	Veille Opérationnelle (F3)				
	Langue Vivante B				

(1) Année antérieure à celle de l'examen (2) Année de l'examen (3) Très favorable ou favorable ou assez favorable ou doit faire ses preuves.

AVIS (3) DU CONSEIL DE CLASSE OBSERVATIONS ÉVENTUELLES	COTATION DE LA CLASSE				RÉSULTATS DE LA SECTION LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES				Date et signature du candidat et remarques éventuelles	
	Réparti- tion en %	AVIS			Effectif total de la classe	Années	Présentés	Requis		%
		Très favorable	Favorable	Doit faire ses preuves						
					2012					
					2013					
					2014					

¹L'appréciation fait également référence à l'attitude au travail de l'étudiant dans les ateliers « Production » et « Relations Commerciales ».

²L'appréciation fait également référence à l'attitude au travail de l'étudiant dans l'atelier « Production ».

³L'appréciation fait également référence à l'attitude au travail de l'étudiant dans l'atelier « Relations Commerciales ».

ANNEXE IV

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COMMUNICATION

SESSION 2015

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA PRÉSENTATION DU LIVRET SCOLAIRE.

Pour que le livret scolaire puisse être considéré comme parfaitement fiable et que les indications qu'il contient puissent être faciles à interpréter, il est indispensable de veiller aux points suivants:

1. Chaque discipline représentée par une ligne sur le livret fera l'objet d'une **note** et d'une **appréciation littéraire détaillée** portée par le professeur. **Le cas échéant, les appréciations portées feront explicitement référence à l'attitude au travail de l'étudiant dans les ateliers « Production » et « Relations commerciales ».**
2. **Toutes les rubriques doivent être remplies**, y compris celles du bas de page qui comportent des **informations statistiques**.
3. Le graphique ne prendra en compte que les résultats de la **2ème année : le profil de la classe en noir et le profil du candidat en rouge.**

ANNEXE V

EXEMPLE DE FICHE DE DESCRIPTION D'UNE SITUATION DE TRAVAIL EXTRAITE DU PASSEPORT PROFESSIONNEL

Fonction :											
Classe de situation :											
Situation :											
Compétence générale :											
Compétence :											
Description :											
Projet ☐		Production ☐			Relation ☐						
Description de la situation de travail :				Partenaires :							
				Localisation : organisation ☐ établissement de formation ☐ mixte ☐							
				Source de la situation : stage ☐ témoignage ☐ cours ☐ action ponctuelle ☐ ateliers ☐ mixte ☐							
				Dates : Durée :							
Vécue ☐		Observée ☐		Simulée ☐		Mixte ☐					
Mission(s) / tâche(s)		Objectifs / enjeux			Acteurs						
Moyens mis en oeuvre											
Résultats quantitatifs				Résultats qualitatifs							
Supports (productions) associés				Origine			Nature				
				à disposition	créé	adapté	numérique	imprimé	vidéo	audio	
Validation :				Évaluation :							

ANNEXE VI (recto)

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

Épreuve E4 - RELATIONS COMMERCIALES

GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE ORALE

À l’usage de la commission d’interrogation (non communicable aux candidats)

Nom, Prénom du candidat :

N° d’inscription :

Date :

ANALYSE DE L’ENTRETIEN

Première partie				
Critères	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Capacité à obtenir les résultats attendus grâce aux compétences relationnelles				
Capacité à choisir les moyens les plus adaptés pour atteindre les objectifs fixés				
Capacité à porter un regard critique sur son parcours				
Commentaires				

Deuxième partie				
Critères	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Niveau de conceptualisation				
Capacité de transfert du candidat				
Commentaires				

ANNEXE VI (verso)

ÉVALUATION DE L'ENTRETIEN

Conseiller et vendre				
Critères d'évaluation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Pertinence, fiabilité et cohérence des outils				
Cohérence et pertinence du plan de prospection				
Efficacité de la prospection				
Réussite du contact				
Pertinence de la proposition commerciale				
Rigueur de la préparation				
Qualité et efficacité de la présentation à l'annonceur				
Degré de concrétisation et qualité de l'accord obtenu				
Fiabilité dans le suivi				
Instaurer et entretenir des relations durables avec les prestataires				
Critères d'évaluation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Pertinence de la sélection des prestataires				
Qualité de l'accord négocié				

Appréciation globale :

Note : / 20

Nom, Prénom, fonction et signature de chaque membre de la commission d'interrogation :

.....

.....

.....

ANNEXE VII

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

Épreuve E4 - RELATIONS COMMERCIALES

EPREUVE ORALE

Document destiné au candidat

Nom, Prénom du candidat :

N° d'inscription :

Date :

Commission d'interrogation N°:

Appréciation globale :

Note : / 20

**Ce document ne peut être communiqué au candidat
qu'après la délibération du jury et à sa demande.**

ANNEXE VIII

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

Épreuve E4 - RELATIONS COMMERCIALES

GRILLE D’EVALUATION CCF – Situation A

À l’usage de la commission d’interrogation (non communicable aux candidats)

Nom, Prénom du candidat :

N° d’inscription :

Date :

Conseiller et vendre

Critères d’évaluation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Pertinence, fiabilité et cohérence des outils				
Cohérence et pertinence du plan de prospection				
Efficacité de la prospection				
Réussite du contact				
Pertinence de la proposition commerciale				
Rigueur de la préparation				
Qualité et efficacité de la présentation à l’annonceur				
Degré de concrétisation et qualité de l’accord obtenu				
Fiabilité dans le suivi				

Instaurer et entretenir des relations durables avec les prestataires

Critères d’évaluation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Pertinence de la sélection des prestataires				
Qualité de l’accord négocié				

Commentaires

Note : / 12

Noms et signatures des membres de la commission :

ANNEXE IX

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

Épreuve E4 - RELATIONS COMMERCIALES

GRILLE D’EVALUATION CCF – Situation B

À l’usage de la commission d’interrogation (non communicable aux candidats)

Nom, Prénom du candidat :

N° d’inscription :

Date :

Critères	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Capacité à s’engager dans les relations commerciales				
Capacité à obtenir les résultats attendus grâce à ses compétences relationnelles				
Capacité à choisir les moyens relationnels les plus adaptés pour atteindre les objectifs fixés				
Capacité à porter un regard critique sur son parcours de formation				

Commentaires

Note : / 8

Noms et signatures des membres de la commission d’interrogation :

ANNEXE X

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

ÉPREUVE E4 RELATIONS COMMERCIALES

CCF

Document destiné au candidat à sa demande et après délibération du jury

Nom, Prénom du candidat :

N° d'inscription :

Dates d'évaluation : SITUATION A.....

SITUATION B.....

Établissement de formation :

SITUATION A

Appréciation globale :

Note : / 12

SITUATION B

Appréciation globale :

Note : / 8

NOTE E4 – CCF :...../20

ANNEXE XI

BTS COMMUNICATION			
Fiche projet de communication			
E6 - PROJET ET PRATIQUES DE LA COMMUNICATION			Session 2015
CANDIDAT(E)			
Nom :		Prénom :	
Établissement de formation (nom et adresse) :			
PARTENAIRE			
Nom de l'organisation :		Service :	
Activité :		Adresse :	
DESCRIPTION DU PROJET ET CONTEXTE DE RÉALISATION			
DATES DU PROJET : DURÉE DU PROJET :semaines			
ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA RÉALISATION DU PROJET			
NOM	FONCTION	NATURE DE LA RELATION	OBJETS DE LA RELATION
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET :			
LISTE DES ANNEXES (à apporter le jour de l'épreuve)			
NUMERO	TITRE		

ANNEXE XII

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMMUNICATION

ATTESTATION DE STAGE

NOM du STAGIAIRE :

PRÉNOM(S) :

DATE et LIEU de NAISSANCE :

ÉTABLISSEMENT DE FORMATION (NOM et ADRESSE) :

.....

.....

A suivi un stage en milieu professionnel conformément aux dispositions de l'arrêté de création du BTS Communication (arrêté du 11 juin 2009)

Du Au

Soit semaines

Dans l'ORGANISATION :

- NOM :

- ADRESSE :

.....

- TÉLÉPHONE :

- ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION :

MISSIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CACHET DE L'ORGANISATION

DATE :

Nom et signature du responsable de l'organisation
ou de son représentant

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

ÉPREUVE E6 - PROJET ET PRATIQUES DE LA COMMUNICATION
GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE ORALE

À l’usage de la commission d’interrogation (non communicable aux candidats)

Nom, Prénom du candidat :

N° d’inscription :

Date :

ANALYSE DE L’ENTRETIEN

Première partie				
Critères	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Explicitation du projet et des situations « Projet »				
Degré d’acquisition des compétences revendiquées dans le passeport professionnel				
Commentaires				

Deuxième partie				
Critères	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Degré de maîtrise des compétences de production revendiquées dans le passeport professionnel				
Commentaires				

Troisième partie				
Critères	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Capacité à porter un regard réflexif sur l’étendue des compétences acquises				
Pertinence et efficacité professionnelles caractérisant le parcours de formation				
Commentaires				

ANNEXE XIII (verso)

ÉVALUATION DE L'ENTRETIEN

Projet de communication				
Critères d'évaluation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Préparer un projet de communication • Précision, exhaustivité et pertinence dans l'analyse de la demande • Pertinence des solutions proposées • Valeur technique du cahier des charges				
Mettre en œuvre un projet de communication • Respect de la programmation des actions et du budget • Efficacité dans le repérage et le traitement des dysfonctionnements				
Instaurer et entretenir des relations techniques avec les prestataires • Rigueur dans la production et la gestion des documents techniques				
Concevoir et réaliser les moyens de communication • Pertinence et cohérence des choix rédactionnels et iconographiques • Rigueur technique dans la production des documents • Conformité de la production				
Veille opérationnelle				
Critères d'évaluation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Organiser une veille informationnelle • Pertinence des sources sélectionnées				
Contribuer à l'enrichissement d'une base d'informations • Pertinence et fiabilité de la sélection des informations • Efficacité de la mise à jour				
Contribuer à la qualité d'un système d'information • Respect des procédures d'archivage et de sécurisation des données				

Appréciation globale :

Note : / 20

Nom, prénom, fonction et signature de chaque membre de la commission d'interrogation :

.....
.....
.....

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

**ÉPREUVE E6 PROJET ET PRATIQUES
DE LA COMMUNICATION**

ÉPREUVE ORALE

Document destiné au candidat à sa demande et après délibération du jury

Nom, prénom du candidat :

.....

N° d'inscription :

.....

Date :

.....

Commission d'interrogation N° :

Appréciation globale :

Note : / 20

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

ÉPREUVE E6 - PROJET ET PRATIQUES DE LA COMMUNICATION

GRILLE D’EVALUATION CCF – Situation A

À l’usage de la commission d’interrogation (non communicable aux candidats)

Nom, Prénom du candidat :

.....

N° d’inscription :

.....

Date :

.....

Projet de communication

Critères d’évaluation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Préparer un projet de communication • Précision, exhaustivité et pertinence dans l’analyse de la demande • Pertinence des solutions proposées • Valeur technique du cahier des charges				
Mettre en œuvre un projet de communication • Respect de la programmation des actions et du budget • Efficacité dans le repérage et le traitement des dysfonctionnements				
Instaurer et entretenir des relations techniques avec les prestataires • Rigueur dans la production et la gestion des documents techniques				
Concevoir et réaliser les moyens de communication • Pertinence et cohérence des choix rédactionnels et iconographiques • Rigueur technique dans la production de documents • Conformité de la production				

Veille opérationnelle

Critères d’évaluation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Organiser une veille informationnelle • Pertinence des sources sélectionnées				
Contribuer à l’enrichissement d’une base d’informations • Pertinence et fiabilité de la sélection des informations • Efficacité de la mise à jour				
Contribuer à la qualité d’un système d’information • Respect des procédures d’archivage et de sécurisation des données				

ANNEXE XV (verso)

Commentaires

NOTE :/12

Noms et signatures des membres de la commission :

ANNEXE XVI

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

ÉPREUVE E6 - PROJET ET PRATIQUES DE LA COMMUNICATION

GRILLE D’EVALUATION CCF – Situation B

À l’usage de la commission d’interrogation (non communicable aux candidats)

Nom, prénom du candidat :

N° d’inscription :

Date :

Critères	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
Capacité à porter un regard réflexif sur l’étendue des compétences acquises				
Pertinence et efficacité professionnelles caractérisant le parcours de formation				

Commentaires

NOTE : / 8

Noms et signatures des membres de la commission d’interrogation :

ANNEXE XVII

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

ÉPREUVE E6 - PROJET ET PRATIQUES DE LA COMMUNICATION

Fiche récapitulative CCF

Document destiné au candidat à sa demande et après délibération du jury

Nom, Prénom du candidat :

N° d'inscription :

Dates d'évaluation : SITUATION A.....

SITUATION B.....

Établissement de formation :

SITUATION A

Appréciation globale :

Note : / 12

SITUATION B

Appréciation globale :

Note : / 8

NOTE E6 – CCF :/20

BTS COMMUNICATION-SESSION 2015

Préparation : 20 mn
Durée de l'épreuve : 20 mn

- Préparation : 20 mn Durée de l'épreuve : 20 mn
- a. Présentation personnelle du candidat et présentation du dossier remis en loge (10 mn)
- b. Entretien avec l'examineur (10 mn)

Non communicable au candidat

Session :	Nom du candidat :	Centre d'examen :
-----------	-------------------	-------------------

Expression orale en continu		Interaction orale (entretien avec l'examinateur)		Intelligibilité et recevabilité linguistique	
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Récite le dossier par cœur ou le paraphrase à l'aide d'énoncés très courts, stéréotypés et isolés.	1ou2 pts	Peut intervenir simplement, mais la communication repose sur l'aide apportée par l'examinateur (répétition et reformulation). Peut parfois être difficile à suivre.	1ou2 pts	Partiellement compréhensible. Répertoire élémentaire de mots et d'expressions courantes.	1ou2 pts
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Présente le dossier brièvement et simplement en une liste de points successifs en suivant le plan prévu.	3pts	Répond et réagit de façon simple sans prendre l'initiative. Échange une information limitée et doit souvent transiger sur le sens.	3pts	S'exprime dans une langue intelligible malgré un vocabulaire limité. Commet systématiquement des erreurs élémentaires. Prononciation compréhensible malgré un net accent français.	3ou4 pts
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Présente le dossier de façon personnelle comme une suite linéaire de points qui s'enchaînent ; explicite les points importants (contexte, enjeux...) avec une certaine précision.	4pts	S'implique dans l'échange, demande des éclaircissements si nécessaire, se reprend, reformule et tente d'expliquer même maladroitement. Parvient à faire comprendre ses opinions et réactions même si ses interventions sont parfois brèves.	4pts	Fait un emploi globalement correct des structures courantes malgré de nettes influences de la langue maternelle. Prononciation clairement intelligible malgré des erreurs.	5ou6 pts
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Présente le dossier d'une façon personnelle claire et organisée, qui met en évidence points importants, exemples et détails pertinents.	5ou6 pts	Parvient à faire ressortir de façon convaincante son point de vue. Cherche à convaincre en argumentant et réagit avec vacuité et pertinence, prenant même parfois l'initiative de l'échange (pour raconter une anecdote/pour défendre les solutions apportées par ex).	5ou6 pts	Débit assez régulier. Bon contrôle grammatical et lexique assez étendu (pas de fautes conduisant à des malentendus). Prononciation claire.	7ou8 pts
Bonus : Capable de prendre position.	(1à2 pts)	Bonus : Fait preuve de culture personnelle.	(1à2 pts)	Bonus : qualités de communication, capacité à convaincre.	(1à2 pts)
Note A, sur 6	/6	Note B, sur 6	/6	Note C, sur 8	/8

Note du candidat (total A +B+C) = /20

ANNEXE XIX

BTS COMMUNICATION– SESSION 2015

FICHE D'AIDE À L'ÉVALUATION – LVE – COMPRÉHENSION DE L'ORAL

Épreuve organisée par les enseignants en CCF au cours du deuxième trimestre, 20 à 25 minutes maximum, sans préparation. Les notes obtenues ne sont pas communiquées aux élèves et aucun rattrapage n'est prévu.

Passation de l'épreuve : le titre du ou des enregistrements est écrit au tableau. Deux écoutes espacées de 2 minutes d'un ou de deux documents audio ou vidéo (longueur totale maximum : 3 mn).

Pour les candidats individuels ou issus d'établissements hors contrat, épreuve organisée en ponctuel et non en CCF.

La correction de la langue étrangère ne sera pas évaluée dans cette partie de l'épreuve, l'important étant pour le candidat de faire la preuve de ce qu'il a compris.

Barème donné dans le cas où deux documents de nature différente sont proposés. Si un seul document est proposé, on notera sur 10 (et on multipliera la note par 2). Si les 2 documents sont de même nature (ex : 2 vidéos) on multipliera la note sur 10 par 2.

Pour chaque degré, noter le nombre de points correspondant à la prestation du candidat.

A. Comprendre (document 1 : <u>type monologue ou exposé</u>). Entourer la note choisie pour chaque degré.		B. Comprendre (document 2 : <u>type dialogue ou discussion</u>). Entourer la note choisie pour chaque degré.	
Degré 1		Degré 1	
- le candidat a pu relever des mots isolés, des expressions courantes, et les mettre en relation pour assurer un début de compréhension du document ; - le candidat comprend les phrases/ les idées les plus simples seulement.	0-3	Le candidat a pu relever des mots isolés et des expressions courantes qui ne sont toutefois pas suffisantes pour assurer la compréhension du document.	0-3
Degré 2		Degré 2	
- certaines informations sont comprises mais le relevé reste incomplet conduisant à une compréhension encore lacunaire.	4-5	- certaines informations sont comprises mais le relevé reste insuffisant pour garantir une compréhension complète; -le candidat a su identifier le sujet de la discussion et les interlocuteurs.	4-5
Degré 3		Degré 3	
- toutes les informations principales sont relevées ; - l'essentiel est compris ; - compréhension satisfaisante.	6-8	- le candidat a su relever les points principaux de la discussion (contexte, sujet, interlocuteurs, conclusion de l'échange); - compréhension satisfaisante.	6-8
Degré 4		Degré 4	
- tous les détails significatifs du document sont relevés et organisés de façon à respecter sa logique interne. - le contenu informatif est compris ainsi que l'attitude du locuteur (ton, humour, point de vue). - compréhension fine	9-10	- le candidat a relevé tous les détails significatifs (relations entre les interlocuteurs, tenants et aboutissants, attitude des locuteurs, ton, humour, point de vue.) - compréhension fine.	9-10
Total colonne A		Total colonne B Note sur 10	

Note =/20